****

|  |
| --- |
| **XVIIIème Session Ordinaire du Conseil d’Administration**  **LOME, (Togo), les 29 et 30 mars 2018** |

**DISCOURS D’OUVERTURE DU MINISTRE DE L’ECONOMIE ET**

**DES FINANCES DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**

* **Madame et Messieurs les Ambassadeurs et Consuls Généraux des Etats Membres du Fonds de Solidarité Africain accrédités auprès de la République Togolaise,**
* **Monsieur le Président du Conseil d’Administration du Fonds de Solidarité Africain,**
* **Madame et Messieurs les membres du Conseil d’Administration,**
* **Monsieur le Directeur Général du Fonds de Solidarité Africain,**
* **Mesdames et Messieurs les Directeurs et Cadres du Fonds de Solidarité Africain**
* **Honorables Invités,**
* **Mesdames et Messieurs,**

C’est un honneur pour moi de présider l’ouverture solennelle des travaux de la XVIIIème Session du Conseil d’Administration du Fonds de Solidarité Africain (FSA). Au nom du Gouvernement Togolais, je souhaite la bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui ont fait le déplacement de Lomé.

L’ensemble du Gouvernement et le peuple Togolais sont heureux de vous accueillir pour la présente session du Conseil d’Administration de notre Institution commune.

* **Monsieur le Président du Conseil d’Administration,**
* **Distingués Invités,**
* **Mesdames et Messieurs,**

Je me réjouis des initiatives du Fonds de Solidarité Africain au cours de ces dernières années pour la promotion de ses activités afin d’apporter son appui aux économies de ses Etats membres. L’organisation des forums et des diverses rencontres avec les acteurs économiques est un signe de sa vitalité et un message fort à l’endroit des Etats membres.

Ce dynamisme a permis au FSA de s’adapter aux mutations successives connues par les économies respectives des Etats membres. Initialement centrées sur la bonification des taux d’intérêts des financements des Etats afin de les rendre concessionnels, le FSA a diversifié et orienté progressivement ses activités vers le secteur privé à travers la garantie financière, l’allongement de la durée des prêts et la prise de participation, tout en rénovant le cadre des interventions en faveur des investissements publics par la création d’un Fonds Spécial de Bonification.

Le Fonds de Solidarité Africain permet ainsi, aux entreprises tant publiques que privées ainsi qu’aux institutions de micro-finance de ses Etats membres, d’accéder au crédit bancaire et/ou de lever l’épargne sur les marchés financiers, pour financer des projets d’investissement et des activités génératrices de revenus qui concourent au développement économique et à la prospérité sociale des pays membres.

A ce stade de mon propos, qu’il me soit permis d’évoquer quelques chiffres à titre de bilan, pour mettre en évidence la contribution du FSA au développement des économies de ses Etats membres. Au 31 décembre 2017, le montant total des interventions du Fonds en garantie des financements se chiffre à plus de 378 milliards de francs CFA. Ce montant a permis de mobiliser des ressources de plus de 761 milliards de francs CFA.

Au titre de la bonification, le Fonds de Solidarité Africain a décaissé au profit de ses Etats membres en allègements des intérêts dus au titre de leurs prêts auprès de leurs différents bailleurs, une somme de plus de 14 milliards de francs CFA, ce qui a permis de mobiliser des financements de l’ordre de 287 milliards de francs CFA.

Quant au refinancement pour l’allongement de la durée des prêts, le FSA a procédé à des décaissements à hauteur de 5 milliards de francs CFA, permettant d’appuyer les entreprises privées à faire face à leurs échéances bancaires et éviter ainsi la déchéance du terme de ces prêts par les banques. Ces décaissements ont permis de maintenir sains des crédits pour un montant d’environ 30 milliards de francs CFA.

* **Monsieur le Président du Conseil d’Administration,**
* **Distingués Invités,**
* **Mesdames et Messieurs,**

L’économie togolaise connait de son côté, depuis plus de 5 ans un dynamisme nouveau et affiche des résultats relativement solides. Le taux de croissance du PIB au cours des cinq dernières années s’est établi en moyenne à 5,5 %, soit un niveau supérieur à celui de la plupart des pays d’Afrique subsaharienne. Bien que le Togo ait été exposé à des chocs négatifs, avec, d’une part, la baisse des prix des matières premières qui a affecté ses principaux produits d’exportation (phosphates et clinker notamment) et, d’autre part, les répercussions du ralentissement de l’économie mondiale, le gouvernement a entrepris un programme d’investissement public ambitieux qui a permis de soutenir la demande globale. Ce programme s’est traduit par des investissements massifs dans le domaine des infrastructures publiques et un appui important au secteur agricole qui fournit 60% des emplois.

Par ailleurs, en vue d’améliorer le climat des affaires, le gouvernement togolais a réalisé des réformes importantes pour rendre attractif l’environnement économique pour les investisseurs de façon générale et en particulier pour faciliter la vie des jeunes et des femmes qui souhaitent entreprendre à travers les mesures incitatives telles la suppression des droits d'enregistrements et des droits de timbres, la libéralisation du capital social, exonération de la taxe professionnelle unique pour les jeunes entrepreneurs, réduction des frais de publication des annonces légales et d’autres incitations fiscales.

Cet élan nouveau de l’économie togolaise doit rencontrer le nouveau dynamisme opérationnel du Fonds de Solidarité Africain.

Je salue les initiatives qui sont en cours pour rendre plus attractifs les instruments opérationnels du Fonds. Les priorités du gouvernement vont vers les jeunes et les femmes afin qu’ils soient appuyés dans leurs initiatives entrepreneuriales. Le tissu économique est constitué en grande partie de PME, de PMI, et de très petites ME et MI.

Je ne doute pas que des actions soient engagées par le Fonds afin que des partenariats soient noués avec les institutions bancaires et les structures étatiques dédiées à cette catégorie d’acteurs économiques qui constituent la trame de notre économie. Je salue en ce sens la politique de partenariat avec les Fonds nationaux de garantie qui permettra de renforcer les capacités de ces derniers afin d’intervenir efficacement auprès de leur cible.

* **Monsieur le Président du Conseil d’Administration,**
* **Distingués Invités,**
* **Mesdames et Messieurs,**

Je félicite le Conseil d’Administration et la Direction Générale pour les résultats auxquels le Fonds est parvenu dans la mise en œuvre de son Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2016 – 2020 dénommé « EXPANSION 2020 ».

Un résultat net bénéficiaire de l’ordre de plus de 3 milliards est une performance exceptionnelle, dont je me réjouis. Elle n’aurait pu être atteinte si la Direction Générale, avec l’appui du Conseil d’Administration, n’avait pris des initiatives pour la mise en œuvre efficiente du Plan « EXPANSION 2020 ».

J’ai noté avec satisfaction, les fructueuses initiatives en vue de donner confiance aux partenaires financiers et de redonner crédit et visibilité à l’Institution.

La notation financière de AA+ avec une perspective stable est une consécration des actions idoines et des initiatives heureuses en terme de gouvernance. Comme vous le savez bien, la notation est un processus dynamique en ce sens que des revues périodiques sont attendues annuellement. Nous n’avons pas le droit de voir la Notation du Fonds de Solidarité Africain dégradée. C’est un défi qui incombe à tous les acteurs.

La mise en place d’un système de management de Qualité conforme à la norme ISO 9001 version 2015 apparaît à ce sujet comme une démarche appropriée dont la conduite et l’aboutissement avec succès renforceront cette crédibilité retrouvée.

J’ai également noté à travers l’allocution du Président du Conseil d’Administration que la libération du capital et l’abondement du Fonds Spécial de Bonification sont les conditions nécessaires pour la consolidation et la poursuite des performances actuelles. J’ai par ailleurs compris que la remise en cause du soutien capitalistique des actionnaires souverains pourrait constituer un facteur dégradation de cette notation.

Je mesure la nécessité de procéder à la libération du capital et à l’abondement du Fonds Spécial de Bonification suivant le calendrier convenu par les Ministres eux-mêmes. Je m’engage à transmettre ce message à mes Homologues, Ministres des Finances, notamment lors de la toute prochaine session de l’Assemblée Générale.

Pour ma part, je puis vous affirmer que le Gouvernement Togolais mettra tout en œuvre pour s’acquitter du paiement de sa quote-part au capital et au Fonds Spécial de Bonification.

* **Monsieur le Président du Conseil d’Administration,**
* **Distingués Invités,**
* **Mesdames et Messieurs,**

J’ai noté l’importance des autres points inscrits à l’ordre du jour de la présente session. Il est certain que les heures qui vont suivre seront pour vous très laborieuses. Je souhaite que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions et en attends de fructueuses délibérations.

J’espère que les travaux vous laisseront un peu de répit pour visiter notre belle ville de Lomé et ses environs, ses plages au sable fin, pour y contempler leur propreté et goûter à la chaleur humaine et à l’hospitalité légendaire de ses habitants.

Encore une fois, bravo et félicitations pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Plan de Développement Stratégique « EXPANSION 2020 ».

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la XVIIIème Session du Conseil d’Administration du Fonds de Solidarité Africain.

**Je vous remercie.**